

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR  
FOIRE ESTIVALE de Tournefeuille (31170)  
Dimanche 08 septembre 2024



Toutes ces pièces sont à retourner par mail à [evenement@madeintournefeuille.fr](mailto:evenement@madeintournefeuille.fr)

- Convention ci jointe complétée « lue et acceptée »
- Pièce d'identité recto verso
- Justificatif d'activité : de type Kbis, Registre Commerce...etc
- Assurance RC PRO valide, couvrant l'événement (date et activité : l'assurance habitation n'est pas acceptée)

Toute inscription est soumise au règlement de la réservation par le site [madeintournefeuille.fr](http://madeintournefeuille.fr). Votre dossier complet sera étudié et une réponse vous sera donnée au plus tard le 30 juin 2024. En cas de refus, vous serez remboursé le jour même de la notification.

Nous avons hâte de vous retrouver et de partager cette journée festive avec vous.

**A très vite !**

**Le bureau de Made in Tournefeuille**

## CONVENTION

### FOIRE ESTIVALE du centre-ville de Tournefeuille (31)

Dimanche 08 septembre 2024

Il est convenu entre les soussignés :

Nom, prénom :

agissant en qualité de :

pour la société ou l'entreprise :

N° SIRET :

Ci-après dénommé « exposant »

Et, l'Association des artisans, commerçants et professions libérales Made in Tournefeuille (MIT)

Domiciliée Maison des associations – Place de la mairie - 31170 Tournefeuille

enregistrée sous le SIREN 884 197 401 – Sous-Préfecture de Toulouse, ci-après dénommé « organisateur »

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre d'animation commerciale, l'association MIT organise dans le centre de la ville de Tournefeuille, en partenariat avec la municipalité, La Foire Estivale le Dimanche 08 septembre 2024 de 9h00 à 18h00. Elle est ouverte aux artisans, commerçants, professions libérales et particuliers, sous réserve du respect des CGV. Les produits proposés à la vente doivent avoir un caractère avéré d'artisanat d'art, de décoration, produits régionaux, alimentation.

#### Article 2 : Application

La présente convention et les CGV s'appliquent à tous les candidats. Ils devront se conformer aux termes de tous les courriers et e-mails, qui leur seront adressés, lesquels ont une valeur contractuelle.

#### Article 3 : Réservations

Les réservations sont examinées dans l'ordre d'arrivée, et sous réserve d'être complètes. A la suite de quoi, l'association donnera son retour au plus tard le 30 juin 2024, sans que celle-ci ait à justifier son acceptation ou non. La sélection est opérée à partir du dossier de chaque candidat, de la nature et qualité des produits proposés et de l'équilibre souhaité du type d'exposants lors de notre Foire Estivale.

#### Article 4 : Règlement par internet

Toute inscription est soumise au règlement de la réservation par le site [madeintournefeuille.fr](http://madeintournefeuille.fr). Votre dossier complet sera étudié et une réponse vous sera donnée au plus tard le 30 juin 2024. En cas de refus, vous serez remboursé le jour même de la notification.

#### Article 5 : Emplacements et sécurité

La Foire Estivale se tient sur la place de la mairie, la circulation est bloquée dans l'enceinte de la Foire afin d'en garantir la sécurité. Les emplacements font 3x3 mètres et sont en plein air, libre à vous d'installer un barnum ou parasol sous votre responsabilité, nous ne pouvons être tenus responsables des intempéries et tout votre mobilier installé doit être suffisamment lesté et accroché sans quoi il vous sera demandé d'être retiré pour non-respect de la sécurité. Il incombe à l'exposant de veiller à libérer les accès de sécurité, de maintenir ses marchandises à l'intérieur de son emplacement et de ne représenter aucun danger pour le public.

#### Article 6 : Horaires Foire Estivale

Les horaires d'ouverture au public sont de **9h00 à 18h00**. Le site sera ouvert aux exposants dès **7h00** pour la mise en place. **Cette dernière devra être terminée à 8h45**, les véhicules devront être sortis de la zone d'exposition jusqu'à 18h00. Le démontage des emplacements se fait à partir de 18h00 et doit être terminé à 19h au plus tard. **Tout remballage est interdit avant 18h00** sauf cas de force majeure ou intempéries, afin de ne pas perturber le trafic et le bon déroulement de l'évènement.

#### Article 7 : Exclusion

Le non-respect de tout ou partie de cette convention entraînera l'exclusion de l'exposant contrevenant, sans indemnisation. L'exclusion pourra avoir lieu selon la volonté de l'organisateur conformément aux énoncés des articles précédents.

#### Article 8 : RGPD et droit à l'image

Lors de nos événements, des photos seront prises, postées sur les réseaux et notre site (cf CGV MIT)

#### Article 9 : Attestation sur l'honneur

Cette convention est un complément des conditions générales de vente applicables à nos événements et consultables sur notre site [madeintournefeuille.fr](http://madeintournefeuille.fr). Chaque exposant devra notamment respecter la présente convention **ET** ses conditions générales de vente, les règlements de la Mairie de Tournefeuille et se conformer à tout e-mails qui seront adressés. En la signant, vous attestez avoir pris connaissance des CGV et les acceptez sans réserve.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'exposant : Nom Prénom Signature

Précéder de la mention « Lues et acceptées »